



LE PETIT ECHO



Le mot du maire

Lors du vote du budget le 30 mars 2015 les conseillers municipaux ont opté pour la non augmentation des taux communaux des impôts locaux.

Malgré la réduction des dotations de l'Etat (7% en 2015) et l'augmentation des charges obligatoires, notamment la réforme des rythmes scolaires, les élus n'ont pas souhaité pour le moment augmenter les taux de la fiscalité à La Neuville.



Ce choix est une forme de défi face aux annonces de restrictions encore plus sévères pour les 2 années qui viennent. Les simulations laissent en effet prévoir une chute des dotations de l'Etat à la commune de l'ordre de 30% à l'horizon 2017.

Le régime sec qui nous est imposé rend la tâche plus compliquée pour les communes comme la nôtre, à ressources modestes.

Que faire de plus pour limiter les dépenses de fonctionnement alors que l'on pilote déjà au plus court? Aucune solution en vue!

Fort heureusement, vous le savez, la gestion de La Neuville a toujours été maîtrisée et la situation financière est saine.

L'exercice de restriction, chacun le sait, s'impose à toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements, régions jusqu'à l'Etat lui même.



Nous «ferons avec», comme tout le monde.

Nous nous efforcerons de nous adapter à cette rigueur contrainte, quitte, si besoin, à étaler dans le temps nos projets, mais tout gardant l'espoir et l'ambition de faire progresser La Neuville et de faire en sorte que ses habitants vivent au mieux dans leur village.

Alors que les vacances sont déjà en perspective, je vous souhaite à tous un excellent été 2015.



Bernard CORTEQUISSE

Sommaire

Page 1

Le mot du maire

Page 2

Communauté
de Communes
Pévèle Carembault

Pages 3 et 4

Actualités
Travaux

Page 5

Environnement

Page 6

Animations
Médiathèque

Page 7

Ecole
Les associations

Page 8

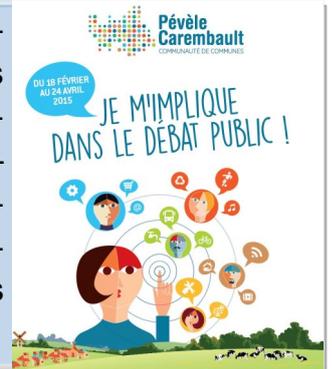
Etat civil
Migration des
batraciens

Intercommunalité



Débat public

La communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a lancé le 18 février un débat public pour recueillir l'avis des citoyens sur les orientations de notre nouvelle intercommunalité pour les années à venir. Chacun a pu apporter son avis au cours des différentes réunions (3 débats et plus de 20 mini-débats) organisées sur l'ensemble du territoire pendant les semaines de consultation. Une réunion de restitution sera organisée le 17 juin pour faire ressortir les attentes majeures des habitants de PEVELE CAREMBAULT; vous serez invités à y participer.



Compétences

L'année 2015 est une année décisive pour l'orientation de notre communauté de communes. En effet, jusqu'à fin 2015 la CC « Pévèle Carembault » continue de fonctionner sur la base des compétences différenciées des anciennes intercommunalités. Mais la CCPC doit, pour le 1^{er} janvier 2016, avoir défini précisément sur quels sujets elle travaillera à l'avenir.

La question qui se pose est: à quoi servira précisément ce nouveau regroupement ? ou encore : comment sera-t-il le plus utile et le plus efficace ? En plus des compétences obligatoires, « développement économique » et « aménagement du territoire », un certain nombre de compétences optionnelles et facultatives peuvent être retenues. C'est un dossier compliqué car les anciennes intercommunalités avaient suivi des orientations différentes.

Les élus communautaires doivent trancher pour la fin de l'année. Ils prendront leur décision en fonction de leur jugement sur la pertinence et l'efficacité du service à rendre au territoire et à ses habitants. Il sera aussi tenu compte des attentes principales recueillies auprès de la population à travers le débat public réalisé au printemps.

Prochainement
Ouverture d'un espace de co-working à Mons en Pévèle



Vous avez le profil du « co-worker rural » !

- Vous êtes travailleur indépendant ou télétravailleur,
- Vous n'avez pas de local professionnel,
- Vous aimeriez pouvoir travailler ailleurs que dans votre cuisine,
- Vous cherchez à développer du lien social,
- Vous en avez assez des problèmes de circulation,
- Vous avez envie de travailler « au vert »...

Le co-working, c'est un espace de travail partagé que chacun peut utiliser librement, tous les jours (co-worker permanent) ou occasionnellement (co-worker nomade) à moindre coût.

C'est un lieu collaboratif, de rencontres, d'échanges, de mutualisation, et aussi de convivialité...

Alors n'hésitez pas...

Rejoignez le collectif « Je travaille au vert » et son nouvel espace à Mons en Pévèle.

L'espace à taille humaine proposera 3 bureaux individuels, un open space, une salle polyvalente pouvant accueillir des réunions, ainsi que des animations et des services.

Attention, le nombre de places est limité !

Avec le soutien de : 

Pour plus d'informations, contactez-nous sur contact@jetravaillevvert.org

Rendez-vous sur le site www.tourisme-pevelecarembault.fr
Pour obtenir tous les renseignements sur notre patrimoine, les randonnées, hébergements, manifestations, expositions, brocantes et vidés-greniers, spectacles... Vous y trouverez également une carte interactive avec toutes les activités et restaurants sur notre territoire.



Le conseil municipal a décidé la reprise dans le domaine communal des parties publiques (voiries, espaces verts, assainissement, éclairage) des lotissements de la Longue Borne et de la Longue Haie.

Ces deux lotissements réalisés par un aménageur privé dans les années 1990 auraient dû être réintégrés dans le domaine public communal à l'issue de leur réalisation. Cette procédure, courante en urbanisme, n'a été déclenchée ni par l'aménageur, ni par le syndic de copropriété de l'époque.

A la demande des propriétaires actuels le conseil municipal s'est prononcé en faveur de cette reprise. L'opération se fera bien entendu à titre gracieux.



Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

Les personnes qui désirent aider à l'encadrement des NAP à l'école de La Neuville le mardi ou vendredi de 15h à 16h30 durant l'année scolaire 2015/2016 peuvent contacter la mairie.

Nous recherchons par exemple des personnes pour encadrer un groupe d'enfants à la médiathèque le mardi.

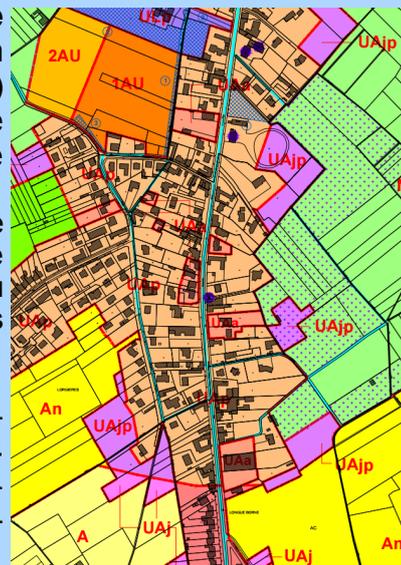


Le PLU disponible sur le site communal

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace l'ancien Plan d'occupation des Sols (POS) est maintenant consultable sur le site communal dans la rubrique « Réglementation ».

Le PLU est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. (Permis de construire)

Le nouveau PLU arrêté par le conseil municipal le 19 novembre 2014 est entré en vigueur après extinction du délai de recours de la préfecture.



Stationnement

De manière à assurer la sécurité de la circulation et des piétons, le stationnement rue du Général de Gaulle est réglementé.

Le stationnement doit se faire dans les emplacements marqués à cet effet.

En dehors de ces emplacements, le stationnement sur le trottoir est toléré sous réserve de laisser un passage minimum de 1 mètre pour les piétons côté « habitations ».



Le stationnement à cheval « trottoir-chaussée » est strictement interdit en dehors des emplacements marqués.

Une campagne de prévention indiquera les véhicules mal stationnés et présentant un risque pour les usagers.

Le non respect de ces consignes peut engager votre responsabilité en cas d'accident.

En aucun cas la circulation des piétons ne doit être entravée.

Travaux

Assainissement

Suite à l'étude réalisée l'été dernier par le passage d'une caméra dans les canalisations d'évacuation des eaux pluviales sur le territoire de notre village, un plan précis du réseau a pu être réalisé. Les services de NOREADE ont entrepris des travaux au niveau des carrefours pour agrandir le diamètre des canalisations et juguler ainsi les problèmes d'engorgement du réseau lors des gros orages. Ces travaux ont été réalisés et entièrement financés par la société NOREADE.



Aménagement de l'ancienne mairie



Suite à la rénovation de l'église, le conseil municipal a décidé de réhabiliter l'ancienne mairie située sur la place du village. Nous préparons avec l'architecte le détail des travaux à réaliser afin de pouvoir consulter les entreprises dans les prochaines semaines.

Cette petite salle permettra l'accueil des familles après les cérémonies à l'église ou la tenue de réunions pour des groupes ou associations.

Le jardin situé à l'arrière sera réaménagé afin de terminer l'ensemble de la rénovation.

Petits travaux d'entretien

Quelques travaux d'entretien courant ont été effectués.

Signalons la remise en état du parking de la salle La Clairière et de l'école ainsi que la réfection du chemin allant de la rue de Wahagnies à l'école.

Olivier a repeint durant l'hiver le couloir menant aux toilettes de la salle La Clairière.

Les boiseries du pignon de l'école seront prochainement repeintes.

Pour faire face à l'importance des travaux d'entretien des espaces verts, (plantation, arrosage, tontes, tailles, propreté, entretien courant) un employé à temps partiel assistera Olivier du 15 mai au 15 novembre.



A savoir



Poubelle endommagée

Appelez le numéro gratuit au 0800 005 783 le matin en vous munissant du numéro à 8 chiffres incrusté en blanc derrière le bac de tri sélectif.

Collecte des encombrants

La prochaine collecte se déroulera le **vendredi 4 septembre 2015**

Horaires de la déchetterie de Thumeries

Du 1^{er} avril au 30 septembre

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45 et le dimanche de 9h à 11h45. Tél : 03.20.86.40.41

Collecte et jour férié

Seuls le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier sont rattrapés. La collecte prévue les autres jours fériés est maintenue.

Nouveau règlement intérieur

Toutes les infos sur :

www.symideme.fr

et sur le site de la commune :

www.mairiedelaneuville.eclablog.fr

Mairie



Les fenêtres du rez de chaussée en façade de la mairie seront prochainement remplacées. Vétustes, elles seront changées par des menuiseries en double vitrage et permettront ainsi de diminuer les factures de chauffage.

Environnement

Participez à l'opération
« Maisons fleuries 2015 ».

Il est encore temps de s'inscrire en mairie.



Révisons nos règles de bon voisinage !

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?

Non.

Le brûlage à l'air libre est interdit par la loi (le code de la santé publique).

Sont concernés les particuliers, les agriculteurs, les collectivités et les professionnels. En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée.



Puis-je tondre ma pelouse ou utiliser des engins à moteurs (motoculteur, débroussailleuse..) à n'importe quel moment ?



Non.

L'utilisation des engins à moteur est strictement limitée aux horaires suivants :

- en semaine de 8h30 à 12h et 14h à 19h.
- les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10h à 12h .

Nettoyage du fil d'eau

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les propriétaires et occupants d'immeubles riverains sont tenus chacun au droit de leur façade de balayer leur trottoir et de maintenir en bon état la propreté du caniveau (fil d'eau).



Il leur incombe de désherber, d'assurer l'enlèvement des débris et feuillages, d'entretenir le bon écoulement des eaux pluviales.

Soyons responsables

Des parents d'élèves nous ont signalé la présence de nombreuses crottes de chiens jalonnant le chemin allant de la rue de Wahagnies jusqu'à l'école.

Ce sentier de grande randonnée accueille de nombreux randonneurs et permet aux écoliers neuvillois de se rendre à l'école en toute sécurité en évitant la rue du Général de Gaulle.

Les propriétaires de chiens sont invités à prévoir et utiliser des sachets plastiques pour ramasser les déjections de leurs amis à quatre pattes.



Distribution de compost

En collaboration avec le Symideme, vous pouvez vous procurer du compost gratuitement à La Neuville le samedi 6 juin de 10h30 à 12h et de 14h à 16h au lieu dit « le tilleul » (route pavée en face de la ferme de la Neuville).

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
30 MAI - 5 JUIN

Une formation au compostage suivie d'une distribution gratuite de composteur est organisée le même jour en mairie à 9h30. Inscription obligatoire en mairie avant le jeudi 4 juin afin de réserver les composteurs.

Espace Info Energie

La communauté de Commune Pévèle Carembault a ouvert récemment l'Espace Info Energie (EIE).

Pour tous renseignements concernant vos travaux d'économie d'énergie, contactez le conseiller de la CCPC au 03 59 611 202 du lundi au vendredi.

Rendez-vous possible aux permanences de Phalempin ou de Pont à Marcq.

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur vos travaux et sur les énergies renouvelables de votre habitation.

eiepevelecarembault@adilnord.fr

Plantations

Une haie de jeunes charmes a été plantée le samedi 21 mars avec quelques élèves et parents qui ont répondu à l'invitation de la commission environnement.

L'espace de plantation a été préparé par Olivier et Michel Verhaege et les arbres fournis gracieusement par François Clais de l'Office National des Forêts.



Animations

Prochainement

Vendredi 19 juin
Fête de l'école
Spectacle et kermesse



Samedi 20 juin
Fête de la musique
Feu d'artifice



Dimanche 21 juin
Spectacle théâtre



Le semi-marathon de Phalempin se déroulera le 21 juin matin.

Artistes neuvillois



L'exposition rassemblant 15 artistes neuvillois s'est déroulée les 14 et 15 février à la salle La Clairière. Bravo à tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette animation

Chasse aux œufs

Une trentaine de jeunes neuvillois sont partis à la recherche des œufs en forêt de Phalempin le samedi 4 avril.



Parcours d'orientation



Deux cent cinquante personnes ont participé au parcours d'orientation proposé le 12 avril en forêt de Phalempin sous un doux soleil printanier.

FÊTE DE LA MUSIQUE À LA NEUVILLE

20 JUIN
20H À
23H30



Réservez votre soirée du 20 juin .
Le groupe « The Steely Brothers » jouera de 21h30 à 23h30. Le feu d'artifice clôturera la soirée.

Il reste des créneaux pour jouer de 20h à 21h30. N'hésitez pas à contacter la mairie.

Ateliers « jeux de société »

Tous les mercredis après-midi, de 13h30 à 16h, l'association itinérante "on fait un jeu" propose aux enfants et/ou aux parents de jouer à des jeux de société méconnus du public et pourtant primés dans le monde du jeu. Elle propose aussi des ateliers jeu de construction à partir de 4 ans avec les planchettes KAPLA. Petits et grands pourront réaliser des ponts, des arches, des maisons, des tours vertigineuses, ...).



Il vous est tout à fait possible de nous confier votre enfant durant les ateliers. Mais sachez que le jeu n'est pas réservé qu'aux enfants !"

Ateliers jeux Salle La Clairière La Neuville
Contact : Thierry, au 07 77 72 76 89 www.onfaitunjeu.fr

Médiathèque



La bibliothèque est ouverte le dimanche de 10h30 à 12h et le mardi de 16h à 19h Tél :03. 20.86.53.38

mail : bibliotheque.laneuville@wanadoo.fr

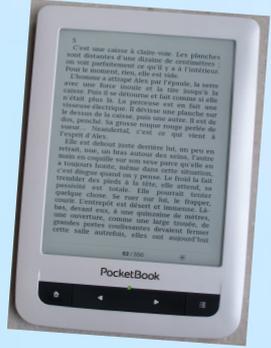
Découvrez les ouvrages disponibles sur **nouveau site**
www.mediatheques-carembault.net

Des liseuses sont mises à votre disposition pour trois semaines, comme les livres papier, et vous permettent d'emporter des dizaines de livres avec vous.

Venez les essayer.

Vous y retrouverez les titres récents de vos auteurs favoris tels que :

Guillaume Musso, Franck Thilliez, Katherine Pancol, Maxime Chattam, Emmanuel Carrère ... et bien d'autres, ainsi que des titres classiques à redécouvrir.



Ecole et associations

Restauration scolaire :

Les **menus de la cantine** sont consultables sur le site internet communal : <http://mairiedelaneuville.eklablog.fr>



Pour toute **nouvelle inscription à l'école**, vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 03 20 32 05 40 les mardis, jeudis et vendredis. Pour la rentrée prochaine, il reste encore des places en primaire mais très peu en maternelle.

Cette année **la fête de l'école** aura lieu le 19 Juin ; le thème choisi par les enseignantes est celui de la mixité. Lors de la première partie de la représentation, les enfants danseront pour illustrer un conte sur ce thème. Dans la seconde partie, les élèves chanteront sur le thème de la différence.

Le stationnement aux abords de l'école doit se faire sur les places réservées ou sur le parking en gravier. Le stationnement devant les barrières de l'accès pompiers est **strictement interdit**.



Les **personnes intéressées et volontaires pour renforcer l'encadrement des ateliers le mardi ou le vendredi** organisés dans le cadre des **NAP** pour la prochaine rentrée sont les bienvenues. Merci de s'adresser en mairie.

Toutes les animations organisées par **l'Association des Amis de l'école** permettent de générer des bénéfices qui sont utilisés pour financer une partie des sorties scolaires mais aussi pour acheter du matériel pour l'école. Cette année, l'association peut ainsi financer l'achat de cycles et de tricycles pour la classe maternelle, de fichiers d'anglais et de matériel de sport collectif pour le cycle 2 et de manuels pour le cycle 3.

L'organisation de ces événements demande beaucoup d'énergie et représente beaucoup de temps ; l'association remercie les parents qui participent aux différentes animations et récompensent ainsi ses efforts.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe pour apporter votre aide, ne serait-ce que ponctuellement, ou pour vous investir l'année prochaine...

Les Amis de La Neuville

Pendant tout le mois de juin, **l'Association les Amis de La Neuville** propose les mercredis de 19h à 21h, des **portes ouvertes** pour venir découvrir le sport avec Fabienne :

- 19h à 20h : renforcement musculaire
- 20h à 21h : zumba

Venez nombreux !



Les Jeudis de la Clairière

Amis, seniors et jeunes retraités

Venez vous distraire en rejoignant les membres du club « les jeudis de la Clairière » qui se retrouvent, salle « la Clairière » les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois. Vous pourrez vous divertir en jouant ou simplement en discutant autour d'un thé ou d'un café avec collation, tout cela dans une ambiance familiale.

Dans l'année, le groupe se retrouve parfois au restaurant .

Participations aux frais : 2 euros la séance

Pour tout renseignement, contacter Didier Escuriol au 07.50.80.67.19 ou au 03.62.65.64.24

ou par mail : didier.escuriol@outlook.fr



Etat civil

Naissances

Mathilde LESOIN,
le 1er novembre 2014

Arthur GUILBERT
Henri GUILBERT,
le 7 novembre 2014

Hugo BEELS,
le 3 février 2015

Marcel DELATTRE,
le 1er mars 2015

Victoire CRETEUR,
le 11 mars 2015

Décès

Jean-Claude DEBRUYNE,
le 25 novembre 2014

Clovis BOURDON,
le 29 novembre 2014

Joseph MICHALAK,
le 7 février 2015

Jean-Pierre ABRAHAM,
le 12 février 2015

José RUCHOT,
le 18 février 2015

Didier COLOT,
le 20 avril 2015

Serge DUBAR,
le 25 avril 2015

Inscrivez-vous à la newsletter de la commune.



Recevez dans votre boîte mail les informations pratiques, les rappels d'animations, les temps forts du village.

<http://mairiedelaneuille.eklablog.fr>

Rubrique « newsletter »

Clin d'œil



Vous l'avez sans doute remarqué, la route reliant La Neuville à Phalempin a été fermée plusieurs jours sur arrêté préfectoral afin de permettre la migration des crapauds communs et des grenouilles vertes et rousses et assurer leur protection.



En effet, chaque année, vers le 15 mars, ces batraciens se réveillent après avoir hiberné tout l'hiver en forêt. Ils rejoignent alors les mares pour s'y accoupler et pondre leurs œufs.

Cette migration les amène à traverser la route et nombreux sont ceux qui seront écrasés par les automobiles. La circulation automobile a ainsi été momentanément interrompue afin de permettre aux amphibiens de gagner sans encombre leur lieu de frai.

Arrivés à la mare, mâles et femelles s'accouplent. La femelle, plus grosse que le mâle, peut pondre jusqu'à 5000 œufs. Les têtards sortent des œufs au bout de 10 jours et se nourrissent de plantes aquatiques. Vers la mi-juin, la métamorphose est terminée et les jeunes crapauds et grenouilles quittent souvent la mare pour se cacher en forêt. Ils reviendront dans la mare 3 ans plus tard pour s'y reproduire à leur tour.

Rappelons que crapauds et grenouilles sont deux espèces différentes et qu'ils ne peuvent se reproduire ensemble. Il existe donc des crapauds mâles et femelles et des grenouilles mâles et femelles.

Ils bénéficient du statut d'animaux protégés.



Le jardin pédagogique

Situé entre les deux cours de récréation de l'école, il a démarré en septembre avec les CE1 et CE2 dans le cadre des NAP.

Les framboisiers, fraisiers, casseilliers, groseilliers plantés en octobre ont bien repris.



Les enfants de GS et CP ont recommencé l'activité en mars avril. Ils ont repiqué des salades de variétés différentes dans le carré des salades, des choux, quelques pommes de terre, des oignons dans le carré de la soupe et des petits pois mangetout, à cosses et même des petits pois carrés (des gesses) dans le carré des petits pois. Quelques fleurs agrémentent le carré des couleurs. Cette année, c'est la couleur rouge qui a été choisie par les enfants.

Des graines de fleurs ont été semées pour remplacer les bulbes mis par les plus grands.

Trois épouvantails réalisés par les enfants surveillent le jardin et protègent les jeunes pousses et plants pendant les vacances.

Durant la période suivante, les enfants termineront leurs semis et repiquages et aménageront le jardin des 5 sens qui se trouve au milieu du jardin.

Et quel plaisir d'arroser toutes nos plantations !

Directeur de publication :

Bernard Cortequisse

Rédaction

Commission information

Maquette et mise en page

Thierry Depoortère

Imprimé en 300 exemplaires

Mairie de La Neuville 50, rue du Général de Gaulle

59239 LA NEUVILLE

Tél/fax: 03 20 86 97 67 Mail : laneuille.mairie@orange.fr

Site : <http://mairiedelaneuille.eklablog.fr>

